LE CARNAVALET

Bulletin municipal de NOYEN SUR SEINE

№138

Février 2024

Vie communale /P. 6
Noël des enfants

Vie communale/P.7
Noël des anciens

Associations P.10
Le comité des fêtes

Commune de NOYEN sur Seine

MAIRIE 1 Ter rue de l'église 77114 NOYEN SUR SEINE
www.noyensurseine.fr

SOMMAIRE

- Page 2 Mairie- Etat civil
- Pages 3 et 4 Vie communale : Extrait du conseil municipal du 30 janvier 2024
- Page 5 : Vie communale/Divers Couverture mobile
- Page 6 : Vie communale : le Noël des enfants
- Page 7 Vie communale : Noël des anciens
- Page 8 Vie communale : Aménagements/Travaux : Presbytère
- Page 9 Vie communale : La mare pédagogique
- Pages 10 Vie associative : comité des fêtes
- Page 11 : Vie associative : ASLCN Vie scolaire : Noël du RPI
- Pages 12 Informations générales

MAIRIE

Téléphone 0164018120
Courriel noyen.seine@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

les lundis,mardis et mercredis de 8h à 17h
Permanence le samedi matin de 10h à 12h

SITE INTERNET COMMUNAL
www.noyensurseine.fr

SERVICES TECHNIQUES
0645517405

EDITORIAL

Le recensement est terminé !
Un grand merci à Viviane RAUCQ qui a réalisé et mené à bien le recensement.
C'est un travail minutieux, qui demande de l'ordre et de la persévérance.

Salage :
Merci aux communes de Fontaine Fourches et de Gouaix qui ont assuré le salage des routes pendant l'absence de notre agent communal ainsi qu'à celles de Villiers sur Seine et d'Hermé qui se tenaient prêtes à intervenir. Cette solidarité a été très appréciée.

Couverture mobiles.
Deux études sont en cours - Département et ORANGE - concernant la couverture mobile du village et des hameaux du Vezoult et du Port-Montain. Nous serons fixés sur les décisions qui seront prises au mois de septembre.

Agrandissement cimetière.
L'agrandissement du cimetière devrait se faire cette année.
Trois entreprises ont été sollicitées pour l'établissement des devis.
Lorsque le dossier sera complet, une subvention sera demandée avant la réalisation des travaux.

L'équipe rédactionnelle

ETAT CIVIL

DÉCÈS

GAGEAT Francine le 06 février 2024

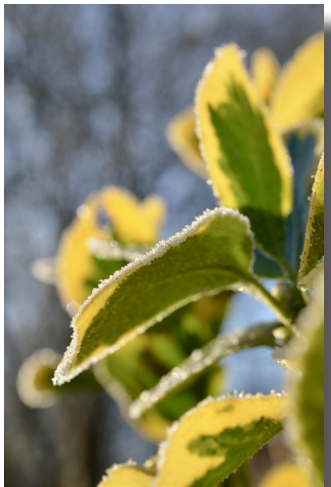

Extrait du Conseil municipal du 30 janvier 2024
Secrétaire de séance : Sabine Delaveau

N° 01 2024 : AUTORISATION D'ENGAGEMENT, DE LIQUIDATION ET MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS LE QUART DES CREDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023

M. le maire rappelle les dispositions extraites de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales : Article L1612-1 modifié par la LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)
Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.
Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.
En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.
L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits. Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.
Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. Le présent article s'applique aux régions, sous réserve des dispositions de l'article L. 4312-6

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accepter les propositions de M. le maire dans les conditions exposées ci-dessus.

Montant des dépenses d'investissement inscrites au budget primitif 2023 (hors chapitre 16-.040-.041 =789 453.00 €)
Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article à hauteur maximale de : 25 000.00 €
2111 – ACQUISITIONS PARCELLES - 3 000.00
2128 – AMGT MARE PEDAGOGIQUE 15 000.00
21311 – AMGT SECRETARIAT 3 000.00
21534 – RESEAU EP 1 000.00
21848 – MOBILIER SECRETARIAT 3 000.00
TOTAL = 25 000.00 € (inférieur au plafond autorisé de 197 363.25 €)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus

N° 02 2024 – VOTE DU TAUX DES INDEMNITES DES ELUS AU 01 JANVIER 2024

Monsieur le Maire expose que Le décret n° 2023-519 du 28 juin 2023 portant majoration de la rémunération des personnels de la fonction publique, dont ceux des collectivités, a revalorisé au 1er juillet 2023 l'indice de la fonction publique de 1,5 %.
Le même texte a également prévu à compter du 1er janvier 2024 l'attribution de 5 points

d'indice majoré.
Cette attribution entraîne automatiquement une augmentation des indemnités des élus locaux.
Il s'agit de l'indice brut 1027 (indice majoré 835) qui passe à 49 326,29 euros au 1er janvier 2024, soit un indice brut terminal mensuel de la fonction publique égal à 4 110,52 euros.
Les montants des indemnités actualisées pour l'ensemble des élus locaux (maires adjoints, se retrouvent dans les tableaux présentés ci-dessous :

VALEURS MAXIMALES DES INDEMNITES DE FONCTION DES MAIRES ET ADJOINTS
A PARTIR DU 1er janvier 2024 pour une population de moins de 500 habitants
MAIRE :

Annuelle	Mensuelle
12 578.00	1 048.18

ADJOINTS :

Annuelle	Mensuelle
4 883.00	406.94

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, APPROUVE les indemnités des élus – maire et adjoints – à compter du 1er janvier 2024, selon le tableau ci-dessus

N° 03-2024 – AVENANT N° 1 – MARCHE 202313 – ETS DOUCET – AMENAGEMENT LOCAL COMMUNAL

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, VU le code de la commande publique VU le marché 2023-13 autorisé par la délibération du conseil municipal n° 23 2023 du 17 Juin 2023 relatives à l'approbation de l'aménagement d'un local communal.
Considérant que le projet en cours nécessite des travaux supplémentaires « création ouverture avec pose et fourniture d'une porte»
Vu la proposition financière des Ets DOUCET d'un total de 1980.00 € ht – 2 376.00 € ttc
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise DOUCET dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée
. MARCHE 2023 13
Attributaire : ETS DOUCET
Marché initial : 14 187.00 € HT
Avenant n° 1 – 1 980.00 € HT
Nouveau montant du marché- 16 167.00 € HT
- d'autoriser le maire à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant pour leur exécution.

N° 04 2024 – PROGRAMME AMENDES DE POLICE 2024 –CHEMIN DE LA SOLINE ET RUE BREVIGNON

Monsieur le Maire rappelle le dispositif des amendes de police qui permet sous certaines conditions de prétendre à une subvention dans le cadre des travaux d'amélioration de la sécurité routière.
Expose qu'après constat de la vitesse excessive des véhicules, au niveau du chemin de la Soline, et Rue de Brévignon il convient de mettre en œuvre un dispositif contraignant pour sécuriser la circulation.
Ce projet s'inscrit dans l'engagement de la commune de réduire la vitesse des véhicules dans la traversée globale de son territoire.
Concernant le chemin de la Soline les travaux portent sur un projet d'installation de deux ralentisseurs sur cette voie qui dessert plusieurs habitations et qui est notamment fréquentée par des enfants.
Concernant la Rue de Brévignon, créations d'ilots avec signalisation.
Monsieur le Maire indique invite le Conseil municipal à se prononcer.
Le Conseil municipal, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
- APPROUVE les projets tels que présentés
- SOLLICITE la subvention au titre des Amendes de Police programme 2024 au taux maximal

- AUTORISE le Maire à déposer le dossier de demande de subvention et à signer toute pièce se rapportant au dossier.

(...)

Les compte-rendus des conseils municipaux sont disponibles sur le site internet communal.

DIVERS

Maisons insécures

Rue Grande, la maison « PRIVE ».
La sécurisation de la cheminée a été réalisée, la procédure de bien sans Maître et de péril imminent est engagée.

Place du village (chambre d'hôtes)
Afin de récupérer le trottoir et de permettre à chacun de circuler, la sécurisation de la cheminée a été demandée aux héritiers. L'intervention est imminente.
Ce bien devrait être mis à la vente prochainement.

Salle polyvalente

Les trois toilettes ont été repeintes.

Un second four micro ondes a été installé.

Un store et un rideau ont été posés, qui permettront une obscurité complète de la salle pour les spectacles et les projections.

Opération Sapins

Le SMETOM GEEODE avec le partenariat des communes a organisé une collecte de sapins.

DIVERS

Voeux du conseil municipal

Le samedi 13 janvier les habitants ont été invités à la cérémonie des vœux du Conseil Municipal qui a réuni une cinquantaine de personnes.
Une installation vidéo a fait la part belle aux images qui tournaient en boucle, bien plus parlantes qu'un long discours.
Etaient représentés les travaux achevés, ceux en cours, ainsi que des extraits des différentes manifestations.
C'est autour d'une collation festive que tout le monde a pu échanger, se renseigner, poser des questions et apporter son avis.

Noël des enfants

Un rêve de Noël, c'est le spectacle auquel ont pu assister les enfants, les parents, les grands-parents…

Spectacle offert par la municipalité et présenté par la troupe de Louis Videt.

Après ce moment féérique, une petite photo avec le père-Noël et une distribution de chocolats, tout le monde s'est retrouvé autour d'un goûter apporté par les mamans.

Noël des séniors

Le samedi 02 décembre 2023 le repas des séniors à réuni de nombreux convives.

Pour cette journée conviviale, nous avons profité d'un très bon repas réalisé par le traiteur de Villiers saint Georges accompagné par Jacky Leroux qui a su animer l'après midi avec des chansons et des tours de magie.

Nous remercions les bénévoles du comités des fêtes pour la décoration et la mise en place de la salle.

AMENAGEMENTS/TRAVAUX

Presbytère

Episode 4

Les travaux avancent et nous arrivons à la fin du chantier.

Le toit est terminé, les fenêtres et les portes sont posées, l'électricité et la plomberie achevées.

Les peintres et les carreleurs sont en action.

Les aménagements extérieurs avancent.

Le partage du terrain vient d'être réalisé par le géomètre. Une parcelle sera dédiée à chaque locataire.
Reste pour la commune un grand terrain dont il faudra définir la destination.

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES DE NOYEN-SUR-SEINE

DIVERS

La mare pédagogique

Nous poursuivons l'aménagement autour de la mare pédagogique.

Un entretien a été réalisé par l'ADAPEI avec élagage des haies et nettoyage des abords de la mare.
Deux bancs et un ponton ont été installés au bord de l'eau.
Une table d'orientation avec un visuel de la faune spécifique à cette zone humide complétera l'installation du ponton, puis seront disposés des panneaux d'information et de signalétique.

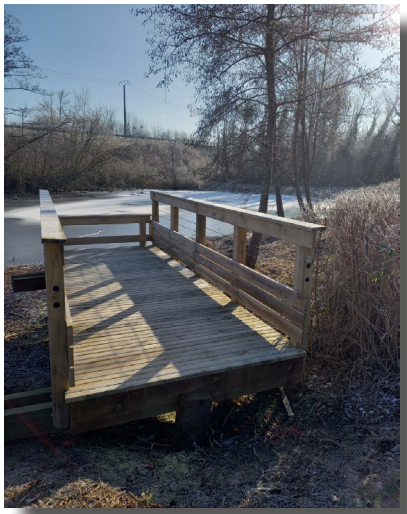

cdfnoyen@yahoo.com

Le repas du beaujolais nouveau

C'est avec plaisir que, le 18 novembre 2023, nous avons pu nous retrouver autour du repas «beaujolais nouveau». Repas servi par les membres du Comité des Fêtes à une cinquantaine de convives venus partager le nouveau cru.

Brocante

Nous vous attendons nombreux !

A vos agendas

- Repas du Comité	*02 mars 2024*
- Pâques	*01 avril 2024*
- Brocante	*14 avril 2024*
- Fête des voisins	*31 mai 2024*
- 14 juillet	
- Pique nique/feu d'artifice	*15 août 2024*

Sous réserve de modification.

vie associative

Actualités

Notre numéro de téléphone 06 71 43 53 73
Notre adresse mail : ASLCN77114@gmail.com

Rappel de nos activités régulières :
Travaux d'aiguilles le lundi après-midi
Cartes le jeudi après-midi 'deuxième et quatrième jeudi du mois'
Marche les samedis et lundis matin
La marche presque du "COMME J'AIME'
Les avantages :
une ambiance amicale
une activité physique qui fait fonctionner une bonne partie de nos muscles
un grand bol d'air pour s'oxygéner les poumons
parfois des rencontres insolites comme un groupe de sangliers ou de chevreuils
Avec un peu d'attention c'est "comme j'aime" un peu de perte de poids mais en moins onéreux. Vous baissez l'IMC sans baisser le porte-monnaie.

vie scolaire

Actualités

Avant de partir en vacances pour les fêtes de fin d'année, le syndicat scolaire a offert aux enfants du RPI , une séance au cinéma de Bray sur Seine ainsi qu'un goûter accompagné de confiseries.

Les plus grands ont pu voir le film Wonka, les GS, CP CE1 et CE2 sont allés voir les «As de la jungle 2» et les plus petits ont pu découvrir un court métrage, l'Hiver d'Edmond et Lucy.

Le 9 février, les élèves de la grande section au CM2 ont eu la chance de se rendre à l'agora de Nogent sur Seine pour assister à une répétition de l'orchestre symphonique de l'Aube. Un des élèves de CP a même pu endosser le rôle de chef d'orchestre.

Dans le cadre d'une année olympique et de la découverte des sports, les élèves de maternelle et de CP bénéficieront d'une initiation au judo début mars .

Informations générales

Actualités de la Communauté de communes BasséeMontois

La Communauté de communes vous propose son carnaval le 10 mars prochain.

Le mardi 18 juin à NOYEN SUR SEINE nous fêterons la musique. Notez bien cette date sur vos agendas en attendant des informations plus complètes sur le déroulement de cette soirée festive.

Informations générales

SMETOM

Rappel :

Depuis le 1er janvier 2024 le ramassage des poubelles «jaunes» est effectué **tous les mardis**.
Le ramassage des ordures ménagères a lieu tous les lundis.
Les poubelles sont à sortir la veille au soir.
Pour plus d'informations vous pouvez consulter le mémo collecte 2024 sur le lien ci-dessous :
https://www.smetom-geeode.fr/vos-dechets/

Sne77

En cas de problème ou pour toute question relative à l'eau de la commune vous pouvez joindre le service des eaux Sne77 au **0185539667**

Cabinet infimier

Pour les soins à domicile, ainsi que pour les rendez-vous au cabinet situé rue grande, vous pouvez joindre

Madame Claire PAPON infirmière libérale au : 07 66 24 98 85

Gendarmerie : application mobile

Pour nouveauté : Les informations pratiques de la communauté de brigade de Donnemarie-Dontilly passeront également via cette application. Il suffit de s'abonner à votre gendarmerie locale soit Donnemarie-Dontilly - Bray Sur Seine ou Gouaix
La première application mobile regroupant les services de gendarmerie est désormais disponible gratuitement sur les plateformes de téléchargement d'applications habituelles et sur l'ensemble des téléphones, quel que soit le modèle.
Les services proposés par l'application Ma Sécurité vous offrent une réponse instantanée et personnalisée. En effet, un tchat disponible 24h/24 et 7j/7 vous permet de communiquer de manière instantanée avec la gendarmerie ou la police la plus proche de chez vous. Celui-ci répond à vos questions, vous accompagne et vous guide vers la solution la mieux adaptée.

Sur cette application, il est désormais possible de retrouver :

Appels d'urgence ;
Signalement ;
Démarches administratives ;
Actualités locales et/ou thématiques ;

Fiches conseils de sécurité ou de prévention sur les thématiques qui vous intéressent (habitation, famille, sécurité routière, numérique, harcèlement, violences sexuelles et sexistes…).

En cas d'urgence, l'appel au 17 reste impératif.

L'application « Ma sécurité » est là pour apporter des réponses concrètes, faciliter les échanges avec la gendarmerie et la police et donner aux Français la possibilité d'alerter plus rapidement les forces de sécurité autour d'eux.

Le CARNAVALET N°138 Février 2024

Directeur de la publication : André CAPMARTY
Equipe rédactionnelle : Sidonie BRUNET-COUTURE, André CAPMARTY, Sabine DELAVEAU, Delphine MEGRET, Marie-Pierre MOREAU, Roger PERNET, Renée SCIBRAVY.

Impression VEOPRINT 250 exemplaires
Photographie de couverture : Givre, sabine Delaveau.

Scanner le QR CODE pour accéder directement au site internet communal